

Fonds d'urgence pour les entreprises impactées par la crise liée au COVID-19

Règlement d'intervention

<p>Bénéficiaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Entreprise ayant son siège social et/ou un établissement sur le territoire de la Communauté de Communes Médullienne (carte en annexe) ; - Entreprise créée avant le 30 avril 2020 ; - Entreprise ayant un effectif inférieur ou égal à 10 salariés (au sens consolidé du groupe, pas de filiale. Pour les entreprises qui exploitent plusieurs établissements, prendre en compte l'effectif cumulé) ; - Entreprise justifiant d'une perte de chiffre d'affaires supérieure ou égale à 40% (avril 2020 par rapport à avril 2019 ou par rapport au CA mensuel moyen pour les entreprises créées après le 30 avril 2019) ; - Entreprise commerciale, artisanale, agricole ou de services relevant des codes NAF mentionnés en annexe ; - Entreprise ayant réalisé un chiffre d'affaires inférieur ou égal à 1 Million d'euros (exercice clos) ; - Entreprise ayant un bénéfice imposable augmenté le cas échéant des sommes versées au dirigeant, au titre de l'activité exercée, n'excédant pas 60 000 € au titre du dernier exercice clos ; - Les personnes physiques ou, pour les personnes morales, le dirigeant majoritaire ne doit pas être titulaire, au 1^{er} avril 2020, d'un contrat de travail à temps complet ou d'une pension de vieillesse et n'a pas bénéficié, au cours de la période comprise entre le 1^{er} et le 30 avril 2020, d'indemnités journalières de sécurité sociale d'un montant supérieur à 800 euros ; - Entreprise à jour de ses déclarations et paiements des charges sociales et fiscales au 29/02/2020 (en tenant compte des reports exceptionnels accordés par l'Etat dans le cadre de la présente crise) ; - Entreprise n'ayant pas fait l'objet d'une procédure collective (hors plan de sauvegarde / de continuation ou plan de redressement judiciaire) ouverte par le Tribunal de Commerce à la date de la demande.
<p>Montant de l'aide</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Aide maximale de 1 000 € par entreprise ou égale au montant de la perte déclarée du chiffre d'affaires pour les entreprises ayant subi une perte inférieure à 1 000 € (aide minimale de 400 €) ; - Aide forfaitaire de 400 € pour les entreprises créées entre le 1^{er} mars et le 30 avril 2020 ; - Versement en une seule fois ; - Aide cumulable avec les autres dispositifs de soutien aux entreprises dans le cadre de la crise liée au COVID-19.

<p>Modalités de dépôt de la demande</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Dépôt en ligne de la demande auprès de la CCI de Bordeaux Gironde, instruction par la CCI de Bordeaux Gironde, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Gironde, la Chambre d'Agriculture de Gironde ; - Ouverture de la plate-forme de dépôt : 15 juin 2020 ; - Date limite de dépôt des dossiers de demande : 17 juillet 2020. Un ordre de priorité des paiements sera défini en fonction de la date de dépôt de la demande et dans la limite des crédits disponibles ; - Une entreprise exploitant plusieurs établissements ne peut déposer qu'une seule demande pour l'ensemble de ses établissements.
<p>Pièces à fournir</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Formulaire de demande en ligne de soutien validé par le représentant légal, précisant : <ul style="list-style-type: none"> o le code NAF (disponible via les sites https://avis-situation-sirene.insee.fr/ ou recherche-naf.insee.fr) ; o le numéro SIRET ; o la date de création ou de reprise de l'entreprise ; o le nombre de salariés et d'ETP de l'entreprise au 30 avril 2020 hors dirigeant(s) (effectifs cumulés pour les entreprises qui exploitent plusieurs établissements) ; o le dernier chiffre d'affaires annuel connu ; o si l'entreprise a obtenu une aide du fonds de solidarité, le montant obtenu ; o l'engagement de l'entreprise à ne pas verser de dividendes au titre des exercices 2019 et 2020, en dehors de la rémunération du ou des dirigeants dans la limite d'un plafond de 4,5 SMIC ; o l'attestation sur l'honneur de régularité de situation fiscale et sociale tenant compte des reports accordés par l'Etat ; o la perte de chiffre d'affaires de 40% au minimum durant la période comprise entre le 1^{er} avril 2020 et le 30 avril 2020 : <ul style="list-style-type: none"> ▪ par rapport au mois d'avril 2019 ; ▪ pour les entreprises créées après avril 2019, par rapport au chiffre d'affaires mensuel moyen entre la date de création et le 31 mars 2020. - Extrait de kbis ou extrait d'immatriculation au répertoire des métiers ou extrait d'immatriculation au registre des actifs agricoles de moins d'1 mois à la date de la demande ; - Avis de situation SIRENE ; - RIB de l'entreprise.
<p>Modalités de contrôle</p>	<p>Des contrôles seront effectués par la CdC Médullienne <i>a posteriori</i> du versement de l'aide. Des justificatifs pourront être demandés aux entreprises bénéficiaires, afin d'attester du respect des critères mentionnés dans le présent règlement d'intervention.</p> <p>Dans le cas où l'entreprise bénéficiaire ne pourrait produire ces justificatifs, la Communauté de Communes Médullienne se réserve le droit d'engager :</p> <ul style="list-style-type: none"> - toute procédure nécessaire afin de récupérer la subvention précédemment attribuée ; - d'éventuelles poursuites pénales à l'encontre de l'entreprise bénéficiaire.

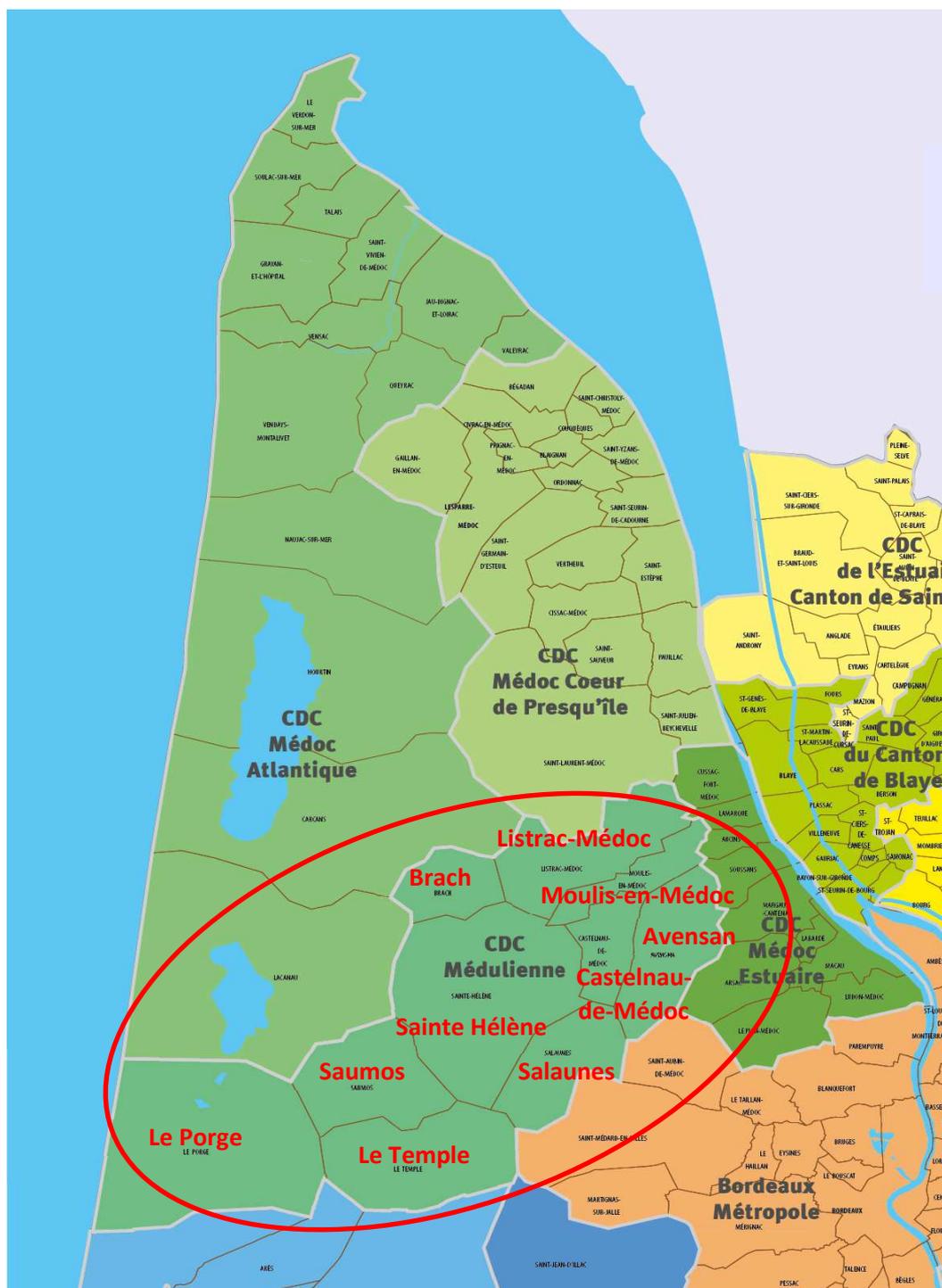
Règlementation

- Décision de la Commission européenne du 30 mars 2020, notifiée sous le numéro SA. 56823, autorisant les aides octroyées par le fonds de solidarité à destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie de covid-19 et des mesures prises pour limiter cette propagation ;
- Règlement de minimis pour les entreprises en difficulté ;
- Délibération 2020.747.SP du 10 avril 2020 de la Séance plénière du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine portant sur le Plan d'urgence suite à l'épidémie de COVID-19 ;
- Délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Médullienne n°..... en date du, portant « création d'un dispositif d'aides aux entreprises impactées par la crise liée au COVID-19 ».

ANNEXES

Territoire de la Communauté de Communes Médullienne :

- Avensan
- Brach
- Castelnau-de-Médoc
- Listrac-Médoc
- Moulis-en-Médoc
- Le Porge
- Sainte Hélène
- Salaunes
- Saumos
- Le Temple



Codes NAF éligibles

0121Z Culture de la vigne
0812Z Exploitation de gravières et sablières, extraction d'argiles et de kaolin
1020Z Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques
1071A Fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche
1085Z Fabrication de plats préparés
1105Z Fabrication de bière
1392Z Fabrication d'articles textiles, sauf habillement
1413Z Fabrication de vêtements de dessus
1419Z Fabrication d'autres vêtements et accessoires
1512Z Fabrication d'articles de voyage, de maroquinerie et de sellerie
1610A Sciage et rabotage du bois, hors imprégnation
1623Z Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries
1624Z Fabrication d'emballages en bois
1629Z Fabrication d'objets divers en bois ; fabrication d'objets en liège, vannerie et sparterie
1812Z Autre imprimerie (labeur)
1813Z Activités de pré-presse
2041Z Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien
2053Z Fabrication d'huiles essentielles
2229B Fabrication de produits de consommation courante en matières plastiques
2332Z Fabrication de briques, tuiles et produits de construction, en terre cuite
2341Z Fabrication d'articles céramiques à usage domestique ou ornemental
2363Z Fabrication de béton prêt à l'emploi
2370Z Taille, façonnage et finissage de pierres
2511Z Fabrication de structures métalliques et de parties de structures
2550A Forge, estampage, matriçage ; métallurgie des poudres
2550B Découpage, emboutissage
2562B Mécanique industrielle
2599A Fabrication d'articles métalliques ménagers
2599B Fabrication d'autres articles métalliques
2740Z Fabrication d'appareils d'éclairage électrique
3030Z Construction aéronautique et spatiale

3109B Fabrication d'autres meubles et industries connexes de l'ameublement
3212Z Fabrication d'articles de joaillerie et bijouterie
3213Z Fabrication d'articles de bijouterie fantaisie et articles similaires
3299Z Autres activités manufacturières n.c.a.
3312Z Réparation de machines et équipements mécaniques
3314Z Réparation d'équipements électriques
3315Z Réparation et maintenance navale
3320A Installation de structures métalliques, chaudronnées et de tuyauterie
3700Z Collecte et traitement des eaux usées
3832Z Récupération de déchets triés
4120A Construction de maisons individuelles
4120B Construction d'autres bâtiments
4312A Travaux de terrassement courants et travaux préparatoires
4321A Travaux d'installation électrique dans tous locaux
4322A Travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux
4322B Travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation
4329A Travaux d'isolation
4331Z Travaux de plâtrerie
4332A Travaux de menuiserie bois et PVC
4332B Travaux de menuiserie métallique et serrurerie
4333Z Travaux de revêtement des sols et des murs
4334Z Travaux de peinture et vitrerie
4339Z Autres travaux de finition
4391A Travaux de charpente
4391B Travaux de couverture par éléments
4399C Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment
4399D Autres travaux spécialisés de construction
4511Z Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers
4520A Entretien et réparation de véhicules automobiles légers
4520B Entretien et réparation d'autres véhicules automobiles
4531Z Commerce de gros d'équipements automobiles
4725Z Commerce de détail de boissons en magasin spécialisé

4742Z Commerce de détail de matériels de télécommunication en magasin spécialisé
4752A Commerce de détail de quincaillerie, peintures et verres en petites surfaces (moins de 400 m2)
4759B Commerce de détail d'autres équipements du foyer
4761Z Commerce de détail de livres en magasin spécialisé
4762Z Commerce de détail de journaux et papeterie en magasin spécialisé
4764Z Commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé
4771Z Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé
4772A Commerce de détail de la chaussure
4774Z Commerce de détail d'articles médicaux et orthopédiques en magasin spécialisé
4775Z Commerce de détail de parfumerie et de produits de beauté en magasin spécialisé
4776Z Commerce de détail de fleurs, plantes, graines, engrais, animaux de compagnie et aliments pour ces animaux en magasin spécialisé
4777Z Commerce de détail d'articles d'horlogerie et de bijouterie en magasin spécialisé
4778A Commerces de détail d'optique
4778C Autres commerces de détail spécialisés divers
4932Z Transports de voyageurs par taxis
4942Z Services de déménagement
5510Z Hôtels et hébergement similaire
5520Z Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée
5610A Restauration traditionnelle
5610C Restauration de type rapide
5621Z Services des traiteurs
5630Z Débits de boissons
5914Z Projection de films cinématographiques
6831Z Agences immobilières
7120A Contrôle technique automobile
7120B Analyses, essais et inspections techniques
7311Z Activités des agences de publicité
7410Z Activités spécialisées de design
7420Z Activités photographiques
7711A Location de courte durée de voitures et de véhicules automobiles légers
7721Z Location et location-bail d'articles de loisirs et de sport
7911Z Activités des agences de voyage

7912Z Activités des voyagistes
8121Z Nettoyage courant des bâtiments
8122Z Autres activités de nettoyage des bâtiments et nettoyage industriel
8129A Désinfection, désinsectisation, dératisation
8129B Autres activités de nettoyage n.c.a.
8211Z Services administratifs combinés de bureau
8219Z Photocopie, préparation de documents et autres activités spécialisées de soutien de bureau
8292Z Activités de conditionnement
8551Z Enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs
8552Z Enseignement culturel
8553Z Enseignement de la conduite
8559A Formation continue
9001Z Arts du spectacle vivant
9003B Autre création artistique
9313Z Activités des centres de culture physique
9319Z Autres activités liées au sport
9321Z Activités des parcs d'attractions et parcs à thèmes
9329Z Autres activités récréatives et de loisirs
9511Z Réparation d'ordinateurs et d'équipements périphériques
9521Z Réparation de produits électroniques grand public
9529Z Réparation d'autres biens personnels et domestiques
9602A Coiffure
9602B Soins de beauté
9604Z Entretien corporel
9609Z Autres services personnels n.c.a.